

“ la réponse, la première opération à faire “ c’est l’achèvement des voies de commu- “ nication avec les lignes extérieures du “ territoire ; la seconde, l’ouverture de “ quelques chemins principaux à travers “ ces terrains.” Ces deux opérations, le gouvernement paraît disposé à les entre- prendre, et il promet même de les entre- prendre incessamment. Il va plus loin, il annonce qu’une somme de vingt mille louis va être employée à cet effet. Nous ne pou- vons qu’applaudir à cette détermination, le pays tout entier doit s’en réjouir bien fort. Car il a dans ce fait une preuve qu’enfin le sort de l’agriculture attire les regards et les soins des gouvernants. C’est une preu- ve que les hommes qui sont chargés de prendre les intérêts du pays, comprennent toute la nécessité de la colonisation du pays par la population indigène. C’est une preu- ve qu’ils savent comprendre toute la mis- sion du cultivateur, et qu’ils reconnaissent que le sort du pays est entre ses mains. Nous sommes bien aise que le gouverne- ment s’occupe enfin de l’avenir de l’agri- culteur ; il a été trop longtemps négligé ; il ne saurait l’être davantage, sans faire courir à la population actuelle du pays le risque d’être bientôt chassée du sol qu’elle habite, ou de devenir serviteur là où elle est propriétaire. Nous espérons que l’on ne s’ar- rêtera pas en si beau chemin, et que la légis- lature à sa prochaine session accordera à la Société d’Agriculture du Bas-Canada un octroi d’argent, qui puisse la mettre à même d’atteindre le but qu’elle s’était promis en se formant. Sans cet octroi, la société ne serait qu’impuissante à faire le bien, et ne servirait presque à rien. Mais nous n’avons pas à craindre pareille chose. Nos législateurs, plus que tous autres, comprennent trop toute l’utilité de semblables institutions pour ne pas venir au secours de la nôtre. Ils comprennent trop bien que l’avenir agricole et manufacturier du pays

dépend presque entièrement des sociétés d’agriculture ; pourraient-ils refuser leur concours et leur aide à une entreprise qui doit produire des résultats aussi avanta- geux pour notre pays ?

PRINCIPES ÉLÉMENTAIRES
d’horticulture et d’agriculture.

Dernièrement, M. le Dr. Meilleur, sur- intendant de l’éducation dans le Bas-Can- ada, a fait paraître son rapport sur l’édu- cation dans cette partie de la province pour l’année 1847. Dans ce rapport, M. Meilleur fait connaître sans arrière-pensée ses vues à l’égard de la loi actuelle d’édu- cation ; il dit formellement, qu’il est d’avis, qu’on ne doit pas altérer les principes ac- tuels de la loi d’éducation, mais seulement faire à cette loi quelques amendements qui ne toucheraient nullement aux principes fondamentaux de cette même loi. Après avoir fait voir quels sont les amendements qu’il propose et avoir examiné les uns après les autres les différents systèmes d’éducation que l’on propose, M. Meilleur dit “ qu’il est encore plusieurs sujets qui se “ rattachent à l’instruction publique et qui “ demandent l’intervention de la législa- “ ture,” et il cite entre autres “ l’enseigne- “ ment des principes élémentaires de l’hor- “ ticulture et de l’agriculture dans les prin- “ cipales écoles du pays.” Nos lecteurs seraient peut-être curieux de savoir ce que M. le surintendant dit à ce sujet ; aussi transcrivons-nous ici les lignes suivantes de son rapport :

“ L’agriculture est partout considérée com- “ me la principale source de l’existence des “ peuples civilisés, parce que les produits “ agricoles fournissent chaque jour à leurs “ besoins matériels, et servent à alimenter “ le commerce qui leur apporte, en échan- “ ge, les articles de nécessité, de goût et de “ commodité. Notre climat et notre sol sont “ particulièrement favorables à l’agricul-